

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'ECHOUAGE DE MAMMIFÈRES MARINS

Contactez immédiatement un responsable du Réseau Echouage  
(Cf liste au verso de ce document)

### ■ Cas d'un animal vivant

Attention ces animaux s'échouent généralement du fait de pathologies potentiellement transmissibles à l'homme

- > Interdire la zone au public : établir un périmètre de sécurité et le faire tenir
- > Prévenir un responsable du Réseau Echouage
- > Ne pas le manipuler pour éviter d'être contaminé ou de blesser l'animal
- > Ne pas tenter de remise à l'eau
- > Se tenir le plus possible à distance : risques de coups, morsures...
- > Éviter les attroupements, l'agitation et le bruit qui pourraient stresser l'animal
- > Concernant les dauphins : ne jamais tirer sur les nageoires, humidifier l'animal en couvrant son dos et ses flancs de linges humides (à défaut, arroser prudemment l'animal), ne jamais couvrir ni arroser l'évent (orifice de la respiration situé au sommet de la tête)

Si des manipulations sont engagées les opérateurs doivent impérativement être en contact avec un responsable du Réseau-Echouage

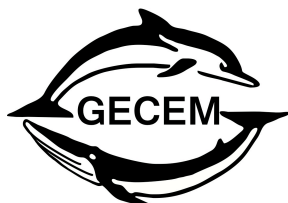
Utiliser obligatoirement des équipements de protection lors de toutes manipulations:  
Masque, lunette et gants

### ■ Cas d'un animal mort

- > Interdire la zone au public : établir un périmètre de sécurité et le faire tenir
- > Prévenir un responsable du Réseau Echouage
- > Utiliser des équipements de protection individuelle adaptés aux risques biologiques (gants, lunettes tenues dédiées) afin d'éviter tout risque de transmission de maladie lors de la manipulation de l'animal
- > Sortir l'animal du Domaine Public et le stocker dans un lieu de dépôt à l'écart du public

### ■ Après l'inspection du Réseau National échouage (RNE) :

- Cas d'un animal vivant : prise en charge par le Réseau national échouage
- Cas d'un animal mort : contacter la société d'équarrissage dans les 24 h qui procédera gratuitement à l'enlèvement et à l'élimination du cadavre



## PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'ÉCHOUAGE

- Coordinateur régional pour la Méditerranée  
Dr Frank Dhermain : 04-91-26-72-25 / 06-08-73-02-91
- Bouches du Rhône  
Dr Frank Dhermain : 04-91-26-72-25 / 06-08-73-02-91
- Var  
Dr Franck Dupraz : 04-98-05-90-91 / 06-14-70-43-19  
Parc National de Port-Cros : 04-94-12-82-30
- Alpes-Maritimes  
Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 18 ou 112
- Corse  
Mme Cathy Césarini : 06-09-38-81-03
- Gard  
Mme Charlortte TUPIN : 06-79-39-09-31
- Hérault :  
Dr Nicolas Keck : 04-67-10-17-17  
Mme Di-Meglio Nathalie : 06-19-57-18-60
- Pyrénées-Orientales :  
Laurent Dupont : 06-27-02-58-66